

# **Orientation 24 Améliorer les aménagements et gérer la fréquentation sur les grands sites d'accueil**

## **Orientation 24 Améliorer les aménagements et gérer la fréquentation sur les grands sites d'accueil**

"Les grands sites d'accueil, portes d'entrée dans le coeur du Parc national des Pyrénées, sont au centre des préoccupations en matière d'accueil et de mobilité durables. L'objectif est de développer un accueil et des aménagements de qualité (services, information, accessibilité...). Pour ce, il est nécessaire de prévoir des stationnements pour les particuliers et les autobus dans des lieux compatibles avec la protection des milieux. L'intégration paysagère de ces aménagements et de tous les bâtiments (accueil, services et techniques) reste une nécessité. L'implantation et l'organisation d'une signalétique d'information, d'interprétation et directionnelle, participe à l'accessibilité au site et à la qualité de l'accueil."

### **Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation**

#### Mesures d'accueil

- "- Organiser l'accueil et l'éco-mobilité sur les grands sites touristiques par des aménagements intégrés ;
- Organiser la signalétique directionnelle et d'information ;
- Organiser l'accueil des camping-cars pour limiter les éventuelles nuisances sur les milieux."

#### Mesures de gestion de la fréquentation

- "- Mieux répartir les flux de fréquentation en tenant compte de la quiétude des espèces."

#### Contributions attendues des communes

- "- Lancent la réflexion ou les études sur les problématiques d'aménagement et de gestion du site d'accueil, sur les modes de déplacement ;
- Mettent en place des navettes pour accéder aux grands sites touristiques."

#### Rôle de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- "- Apporte une ingénierie technique sur l'amélioration de l'accueil ;
- Apporte une ingénierie technique sur des modes de transports alternatifs ;
- Observe et rend compte des fréquentations touristiques ;
- Met en place des espaces d'information sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers (maisons du Parc, points d'information...) ;
- Informe le public (point rencontre, accueil...)."

#### Principaux autres partenaires à mobiliser

"Collectivités territoriales, CAUE, commissions syndicales, CRT, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, CDT des Pyrénées-Atlantiques, offices de Tourisme, services de l'État concernés, Commissariat de massif des Pyrénées..."

# **Orientation 24 Améliorer les aménagements et gérer la fréquentation sur les grands sites d'accueil**

Référence ID de l'article : #1250

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2016-09-22 20:21